Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202669-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Absent : M. BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

Logements réalisés par Morbihan Habitat : participation de la commune

Mme Le Maire informe le Conseil que, par délibération en date du 28 février 2024, il avait acté la cession, à l'euro symbolique, des parcelle, vierges de construction, cadastrées AE 23, 24 et 25 et AE 119 et 183 au profit de Morbihan Habitat afin d'y réaliser deux projets de 9 et 6 logements sociaux. Outre cette cession, le conseil avait, aussi, donné son accord pour le versement d'une subvention de 5 000 € par logement.
Or, eu égard aux contraintes des terrains et aux demandes de l'architecte des Bâtiments de France, il s'avère que le plan de financement de ces deux opérations n'est plus à l'équilibre avec un engagement du bailleur qui dépasse le montant de fonds propres par opération tel que défini par leur Conseil d'Administration. Dès lors, Morbihan Habitat a sollicité la commune pour une participation complémentaire de 3 000 € par logement.
Mme le Maire précise, qu'en tout état de cause, ces deux opérations seront réalisées par Morbihan Habitat avec un démarrage en octobre prochain. De même, elle souligne que les travaux de déconstruction et dépollution ont bénéficié des fonds verts avec une prise en charge à 80% des dépenses. Elle complète ses propos en donnant la position de la commission « travaux, » du 4 juillet, favorable à allouer 1 500 € alors que la commission « urbanisme – voirie », réunie le 6 juillet, préconise la somme de 1 000 €.
M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, confirme la position de 1 000 € pour abonder la subvention initiale.
M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, prône pour couper la poire en deux par rapport aux 3 000 € de demandé.
M. Henri LE CORF, Conseiller Municipal et membre de ces deux commissions, est favorable à verser 1 000 €
M. Joël LAUDRIN, Conseiller Municipal, s'interroge sur le montant affiché dans le plan de financement de Morbihan Habitat, où la participation de la commune intègrerait la valorisation du terrain cédé. Il lui

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202669-DE

est précisé qu'effectivement, outre le montant de la subvention, est rajouté celui du terrain tel que déterminé par le service des Domaines. Son souhait était d'avoir une explication sur ce tableau sans remise en question.

Le Conseil, compte tenu des éléments présentés et après en avoir échangé, à l'unanimité

DECIDE d'allouer un complément de subvention de 1 000 € par logement dans le cadre des projets Rues du Souvenir et Abbé NOURY ;

EXPRIME le souhait que certains logements soient « dédiés » aux habitants de la commune, sous réserve qu'ils remplissent les critères.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Cachet de la mairie

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance